



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de la campagne "Respectez leur travail, respectez-les"

Le Jeudi 15 septembre 2022

Le Ministère chargé des Transports lance, du 15 septembre au 1er octobre, une campagne nationale de sensibilisation contre les incivilités commises envers les agents des directions interdépartementales des routes (DIR) : « Respectez leur travail, respectez-les ».

Alors qu'ils interviennent pour la sécurité des usagers sur le terrain, les agents des DIR subissent de nombreuses incivilités : jets d'objets, insultes, intrusions dans des balisages, agressions physiques. L'objectif de cette campagne est ainsi de mettre à l'honneur ces agents de l'Etat et sensibiliser les usagers de la route à cet enjeu et aux sanctions qu'ils encourent.

- **Mise à l'honneur des 3 900 agents des DIR qui interviennent quotidiennement sur l'ensemble du territoire**

Les agents des directions interdépartementales des routes assurent des missions essentielles sur les réseaux routiers de l'Etat.

365 jours par an et 24h sur 24 ils y interviennent pour :

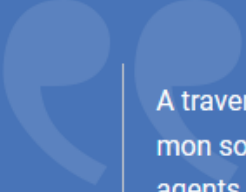
- Baliser les chantiers ;
- Entretien l'infrastructure (chaussées, équipements, ponts, aires de service etc...) ;
- Sécuriser des zones d'accidents ;
- Assurer la viabilité hivernale.

Alors qu'ils assurent la sécurité des usagers de la route au quotidien, les agents sont confrontés, en plus des risques d'accidents, à de nombreuses incivilités de la part des usagers :

- Agressions verbales : insultes, menaces, intimidations et propos agressifs ;
- Agressions physiques : crachats, jets d'objet, menaces physiques au moyen d'un véhicule, coups ;
- Non-respect volontaire des balisages pouvant mettre en danger les intervenants.

- **Une sensibilisation des usagers aux sanctions encourues**

Cette campagne rappelle que ces incivilités ne restent pas impunies. En effet, menacer les agents de l'Etat, les intimider ou porter atteinte à leur intégrité physique est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.



A travers cette campagne j'ai souhaité rappeler mon engagement et mon soutien aux agents de nos DIR, victimes de ces incivilités. Nos agents des routes participent, au quotidien, au service public des transports. Ils protègent tous les usagers de la route. Leur travail est essentiel et doit être respecté.

– *Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports*